

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

Assainissement collectif REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{www.services.eaufrance.fr}$, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi	4
	1.2.	Mode de gestion du service	4
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	5
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
	1.1.1.		
	1.1.2.		
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	44
	2.1.	Modalités de tarification	44
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	49
3.	Indica	ateurs de performance	50
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	50
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	50
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	54
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	61
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	65
4.	Finan	cement des investissements	66
	4.1.	Montants financiers	66
	4.2.	Etat de la dette du service	66
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	les
	performa	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
		dernier exercice	
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	68
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte Transport Dépollution

Contrôle de raccordement Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la

partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation

des fosses

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Amagney, Audeux, Avanne-Aveney (traitement), Besançon, Beure (traitement), Bonnay, Boussières, Braillans (tout ANC), Busy, Byans-sur-Doubs, Chalezeule, Chalèze, Champagney, Champoux (tout ANC), Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Fontain (ex Arguel), Franois, Gennes, Grandfontaine, La Chevillotte (tout ANC), La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Marchaux-Chaudefontaine, Mazerolles-le-Salin, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Mérey-Vieilley, Noironte, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Roset-Fluans (tout ANC), Saône, Serre-les-Sapins, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins

Existence d'une CCSPL
 Existence d'un zonage
 Existence d'un règlement de service
 Oui Oui, date d'approbation*: 2018
 Non
 Existence d'un règlement de service
 Oui, date d'approbation*: 18/12/2017
 Non
 et modifié le 11/05/2022

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 172 183 habitants au 31/12/2023 (171 823 au 31/12/2022).

4

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 36 166 abonnés au 31/12/2023 (35 782 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Amagney	417	419	0,48
Audeux	203	202	-0,49
Avanne-Aveney	833	836	0,36
Besançon	14 013	14 102	0,64
Beure	512	519	1,37
Bonnay	343	349	1,75
Boussières	533	539	1,13
Busy	280	279	-0,36
Byans-sur-Doubs	276	305	10,51
Chalèze	184	188	2,17
Chalezeule	441	444	0,68
Champagney	140	141	0,71
Champvans-les-Moulins	138	139	0,72
Chaucenne	238	238	0,00
Chemaudin et Vaux	903	964	6,76
Dannemarie-sur-Crète	520	524	0,77
Deluz	280	281	0,36
Fontain (ex Arguel)	88	88	0,00
Franois	921	946	2,71
Gennes	252	254	0,79
Grandfontaine	595	604	1,51
La Vèze	215	213	-0,93
Larnod	290	290	0,00
Le Gratteris	63	63	0,00
Mamirolle	734	734	0,00
Marchaux-Chaudefontaine	655	656	0,15
Mazerolles-le-Salin	95	95	0,00
Mérey-Vieilley	79	79	0,00
Montfaucon	629	637	1,27
Montferrand-le-Château	919	922	0,33
Morre	514	517	0,58
Noironte	184	192	4,35
Novillars	438	436	-0,46
Osselle-Routelle	416	423	1,68
Palise	50	50	0,00
Pelousey	621	619	-0,32
Pirey	935	952	1,82
Pouilley-Français	334	346	3,59
Rancenay	144	145	0,69
Roche-lez-Beaupré	924	928	0,43
Saône	1 265	1 270	0,40
Serre-les-Sapins	848	862	1,65
Thise	1 317	1 324	0,53

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Thoraise	110	113	2,73
Torpes	402	407	1,24
Vaire	306	308	0,65
Velesmes-Essarts	181	182	0,55
Venise	199	199	0,00
Vieilley	303	316	4,29
Villars-Saint-Georges	105	116	10,48
Vorges-les-Pins	207	210	1,45
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	190	201	5,79
Total	35 782	36 166	1,08

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41,14 abonnés/km au 31/12/2023. (39,64 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 4,76 habitants/abonné au 31/12/2023. (5 habitants/abonné au 31/12/2022).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	8 744 973	8 128 605	-7,05
Abonnés non domestiques	125 783	89 271	-29,03
Total des volumes facturés aux abonnés	8 870 756	8 217 876	-7,36

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La variation des volumes facturés est principalement due à un décalage de facturation.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	0
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Laissey			
Roulans	Les débitmètres mesura sont en cours		
Moncey	Some on cours		
Total des volumes importés	Non communiqué	Non communiqué	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 16 au 31/12/2023 (58 au 31/12/2022).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 393 km de réseau unitaire hors branchements,
- 486 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 879 km (869,26 km au 31/12/2022).

42 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (bassin d'orage,	Localisation
déversoir d'orage)	
Bassin d'orage	Vieilley
Bassin d'orage	Torcol
Bassin d'orage	Léo_Lagrange
Bassin d'orage	PR village
Bassin d'orage	Chalezeule_BTC
Bassin d'orage	La_Vèze
Bassin d'orage	Morre_Sytteau
Bassin d'orage	Pirey
Bassin d'orage	Roche_lez_Beaupré_Sytteau
Bassin d'orage	Véronique
Bassin d'orage	Clairs Soleil
Bassin d'orage	Tristan Barnard
Bassin d'orage	Diderot
Bassin d'orage	Albert Thomas
Bassin d'orage	Université
Bassin d'orage	Founottes
Bassin d'orage	Chateaufarine
Bassin d'orage	Mermoz
Bassin d'orage	Palente
Bassin d'orage	Roulans
Déversoir d'orage	Krug
Déversoir d'orage	Pelote
Déversoir d'orage	Battant
Déversoir d'orage	Port Citeau
Déversoir d'orage	Antide Janvier
Déversoir d'orage	Clerc de Landresse
Déversoir d'orage	Bugnet
Déversoir d'orage	Mazagran
Déversoir d'orage	Tarragnoz
Déversoir d'orage	Velotte
Déversoir d'orage	Roche d'or
Déversoir d'orage	Grandfontaine
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré commune
Déversoir d'orage	Chalezeule
Déversoir d'orage	La Malate
Déversoir d'orage	Novillars
Déversoir d'orage	Thise
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré Halage
Déversoir d'orage	Roche-lez-Beaupré BO Sytteau
Déversoir d'orage	Ecole Valentin Endives
Déversoir d'orage	Ecole Valentin Gendarmerie
Déversoir d'orage	Pirey
Develor a orașe	They

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 34 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925119001

Caractéristiqu	es générales														
Filière de traite	ment			Lagu	Lagunage naturel										
Date de mise en	n service			31/12	31/12/1992										
Commune d'im	Commune d'implantation						Champvans-les-Moulins (25119)								
Capacité nomin	Capacité nominale STEU en EH (1)						400								
Nombre d'abor	nés raccordés			138											
Nombre d'habi	tants raccordés			317											
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	100											
Prescriptions of	de rejet														
Milieu récep	itaur du raiat	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface								
Willieu Tecep	neur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Fossé	vers la L	anterne								
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		:	et /	ou		Reno	dement (%	6)				
DB	$8O_5$		35		et 🖂 ou					60					
DC	CO		200			et		ou		60					
MI	ES					et		ou		50					
NO	GL					et		ou							
NT	ГК				et ou										
p)	Н					et		ou							
NF	${ m H_4}^+$					et		ou							
P	Pt .					et		ou							
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge					-								
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté					
Date du bilan	Conformité	DB	SO_5	DO	CO	M	ES	N'	ГΚ	F	P t				
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
27/11/23	Oui	1,8	98	32	91		99								

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : LE GRATTERIS Step n°2 Code Sandre de la station : 060925297002

Caractéristiqu	es générales													
Filière de traite	ment			Filtro	es Plante	s								
Date de mise en	n service			01/0	01/06/2008									
Commune d'in	ıplantation			Le C	Le Gratteris (25297)									
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		200	200									
Nombre d'abor	nés raccordés			55	55									
Nombre d'habi	tants raccordés			127										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	25										
Prescriptions	de rejet			_										
Mari	4	Type de	milieu réc	epteur	Sol									
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Fail	le karstique	e							
Polluant	autorisé	Conce	ntration at rejet (mg		e	et .	/ ou		Rendement (%)					
DE	$8O_5$		35			et ou				60				
DO	CO		200			et		ou		60				
M	ES					et		ou		50				
NO	GL					et		ou						
N	ГК					et		ou						
p	Н					et		ou						
NI	H_4^+					et		ou						
F	Pt .					et		ou						
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge												
			Confo	ormité du	rejet en	concentrat	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté				
Date du bilan	Conformité	DB	3O ₅	Do	CO	M	ES	N'	ГК	F	Pt			
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %			
Sans Objet														

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3: TORPES STEP 2; 550 Eh Code Sandre de la station: 060925564004

			Loue San	ure de la	station.	000923.	004004						
Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Filtre	es plantés	de roseau	ıx						
Date de mise en	n service			01/0	01/01/2014								
Commune d'in	nplantation			Torp	Torpes (25564)								
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		550									
Nombre d'abor	nés raccordés			200									
Nombre d'habi	tants raccordés			460									
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	154									
Prescriptions	de rejet												
3.611		Type de	milieu réc	epteur	Cours	s d'eau							
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Le De	oubs							
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		e	et /	ou ou		Rendement (%)				
DE	$8O_5$		25			et ou 80							
DO	CO		125			et	\boxtimes	ou		75			
M	ES		35			et	\boxtimes	ou		90			
NO	GL				Γ	et		ou					
N	ΓK		20		et Ou								
p	H		4			et		ou					
NI						et		ou					
	Pt				Г	et		ou					
	es par l'ouvra	TO.			L			ou l					
Charges rejett	cs par i ouvrag		Confe	rmitá du	rejet en c	oncentrati	on at/ou a	n randam	nent selon	arrôtá			
Date du bilan	Conformité	DE	3O ₅		co CO	I.	ES	I	гене зелон ГК	I	P t		
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend		
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%		
15/03/2023	Non	13	98	131	94	20	98	32		7,4			
23/10/2023	Non	7	92	78	75	24	90	5		8,4			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4: TORPES STEP PIROULETTE Code Sandre de la station: 060925564002

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Déca	nteur-Dig	esteur							
Date de mise en	n service			31/12	31/12/1989								
Commune d'in	nplantation			Torp	Torpes (25564)								
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		100	100								
Nombre d'abor	nnés raccordés			20	20								
Nombre d'habi	tants raccordés			46									
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j	10									
Prescriptions	de rejet												
Milieu récep	teur du rejet		milieu réc milieu réc	_	Ruiss	eau							
Polluant	Polluant autorisé Concentration au po				;	et /	ou		Rendement (%)				
DE	$8O_5$		35			et ou				60			
DO	CO		200			et	\boxtimes	ou		60			
M	ES					et		ou		50			
NO	GL					et		ou					
N	ГК					et		ou					
p	Н					et		ou					
NI	${ m H_4}^+$					et		ou					
F	Pt .					et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge											
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	F	P t		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Sans objet													

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°5: TORPES STEP 1; 450 Eh Code Sandre de la station: 060925564003

			, o a c . c a		Detection .	0007=00	0.000						
Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Disq	ues biolo	giques							
Date de mise ei	n service			31/12	31/12/1988								
Commune d'in	ıplantation			Torpe	Torpes (25564)								
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		450									
Nombre d'abor	ınés raccordés			196									
Nombre d'habi	tants raccordés			451									
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m ³ /j	90									
Prescriptions	de rejet			-									
Mari	4 1	Type de	milieu réc	epteur	Cour	s d'eau							
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Le D	oubs							
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg			et /	ou		Rendement (%)				
DB	$3O_5$		25			et	\boxtimes α	ou		80			
DO	20		125		[et	\boxtimes	ou		75			
M	ES		35			et	\boxtimes	ou		90			
NO	GL				et ou								
N	ΓK		20			et		ou					
p.	H					et		ou					
NI	$\overline{\mathbf{H}_{4}^{+}}$				[et		ou					
P	Pt .				[et		ou					
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge											
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	DBO ₅		CO	M	ES	N	ГК	F	Pt		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
15/03/2023	Non	37	94,5	163	87,5	39	96	38		4,3			
23/10/2023	Non	11,5	78	240	0	49	67	65		6,1			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6 : MONTFAUCON Décanteur/Digesteur - La Malate Code Sandre de la station : 060925395001

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Déca	nteur-Dig	esteur							
Date de mise en	n service			01/0	01/01/1980								
Commune d'in	nplantation	Mon	Montfaucon (25395)										
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		30	30								
Nombre d'abor	nnés raccordés			10	10								
Nombre d'habi	tants raccordés			23									
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	5									
Prescriptions	de rejet			-									
Miliou mácom	oteur du rejet	Type de	milieu réc	epteur	Cours	d'eau							
willeu recep	neur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Le Do	oubs							
Polluant autorisé Concentration au por rejet (mg/l)					;	et /	ou		Rendement (%)				
DE	$8O_5$		35			et ou				60			
DO	CO		200			et	\boxtimes	ou		60			
M	ES					et ou				50			
NO	GL					et		ou					
N	ГК					et		ou					
p	Н					et		ou					
NI	H_4^+					et		ou					
F	Pt .					et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge											
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DB	3O ₅	DO	CO	M	ES	No	GL	F	P t		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Sans objet													

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°7 : BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot Code Sandre de la station : 060925056002

		_	2000 2001		· steeter orr ·	0007=0						
Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Boue	e activée a	eration p	rolongée (très faible	e charge)			
Date de mise ei	n service			31/1	2/1994							
Commune d'in	ıplantation			Besa	nçon (250)56)						
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		188	350							
Nombre d'abor	ınés raccordés			17 8	36 (pour p	artie)						
Nombre d'habi	tants raccordés			1350	000							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	9169	06							
Prescriptions	de rejet											
M:1:	4	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface					
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Le De	oubs						
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		2	et /	ou ou		Reno	dement (%	ю́)	
DB	SO_5	25				et	\boxtimes	ou		80		
DO	 CO		90		et 🔀 ou			ou		75		
M	ES		30		et 🛛 ou			ou		90		
NO	 T.					et		ou				
N			10		et ou					70		
			10						70			
p.					L	et		ou				
NF	$\frac{\mathrm{H_4}^+}{}$				L	et		ou				
P	Pt .		1			et		ou		80		
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge										
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en renden	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	F	Pt	
24h	(Oui/Non)	Conc Rend Co		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Moyenne annuelle	Oui	3	96,5	19,8	94,1	6,3	96,6	5,6	87	0,4	88,6	
			,									

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

$\textbf{STEU N} \small{^{\circ}\textbf{8}}: \texttt{ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION}$

Code Sandre de la station : 060925495002

		_	2000 2001		· steeter orr ·	000/=0	.,					
Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Boue	e activée							
Date de mise en	n service			1990)							
Commune d'in	plantation			Roch	ne-lez-Bea	upré (254	195)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		100								
Nombre d'abor	nés raccordés			20								
Nombre d'habi	tants raccordés			46								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	15								
Prescriptions	de rejet			-								
Milieu récep	teur du rejet	* *	milieu réc milieu réc	•	fossé							
Polluant	autorisé	é Concentration au prejet (mg/l)				et /	ou ou		Reno	dement (%	(ó)	
DE	SO_5		35			et ou				60		
DO	CO	35 200				et	\boxtimes	ou		60		
M	ES				et ou			ou		50		
NO	GL				et ou			ou				
N	ГК					et		ou				
p	Н					et		ou				
NI	${ m H_4}^+$					et		ou				
F	Pt .					et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge										
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	nent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	3O ₅	DO	CO	M	ES	N	GL	F	Pt	
24h	(Oui/Non)	Conc Rend C		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Sans objet												

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°9 : CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES Code Sandre de la station : 060925593001

		`	Joue Ban	are ae ia	button .	000725	775001					
Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Filtre	es Plantés							
Date de mise e	n service			31/12	2/1997							
Commune d'in	nplantation			Cher	naudin et	Vaux (25	147)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		1200								
Nombre d'abor	nés raccordés			158								
Nombre d'habi	tants raccordés			363								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	197								
Prescriptions	de rejet			•								
Miliou rácer	oteur du rejet	Type de	milieu réc	cepteur	Eau c	louce de s	urface					
willieu recep	neur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Ruiss	eau des P	rès / Reco	ologne				
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		tt de et / ou				Ren	dement (%	6)	
DE	$8O_5$		25			et	ou 85					
DO	CO		90			et	\boxtimes	ou		75		
M	ES		30			et		ou		80		
NO	GL					et		ou				
N'	ГК		10			et	\boxtimes	ou		75		
p	Н					et		ou				
NI	H_4 ⁺					et		ou				
F	Pt .					et		ou				
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge										
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE	$3O_5$	DCO MES NTK Pt						P t		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	c Rend Conc Ren			
20/04/2023	Oui	3	99,7	44	98	2	99,9	20	86			
17/10/2023	Oui	3	99,8	23	99	2,4	99,9	2	99			

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°10 : POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011) Code Sandre de la station : 060925466002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Filtr	e planté d	le roseaux					
Date de mise en	n service			27/0	7/2011						
Commune d'in	ıplantation			Poui	lley-Fran	çais (2546	i6)				
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		950							
Nombre d'abor	ınés raccordés			333							
Nombre d'habi	tants raccordés			766							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	242							
Prescriptions	de rejet										
3.671		Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface				
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruis	seau Romj	pre				
Polluant	Polluant autorisé Concentration a rejet (mg DBO ₅ 25								Rendement (%)		
DE	SO_5		25			et 🔀 ou				85	
DO			90			et ou				75	
M	ES		30			et 🔀 ou				80	
NO	GL					et ou					
N	ГК		10			et		ou	75		
p	H					et		ou			
NI	$\overline{{ m H_4}^+}$					et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge									
			Confo	rmité du	rejet en	concentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité			D	CO	M	ES	N'	ГК	F	Pt .
24h	(Oui/Non)	Conc Rend C		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/11/2023	Oui	0,6	96	<10	96	>2	99	>5	97		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°11 : MEREY VIEILLEY Filtre planté Code Sandre de la station : 060925376001

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Filtr	e planté							
Date de mise en	n service			01/1	0/2008							
Commune d'in	plantation			Mére	ey-Vieille	y (25376)						
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		200								
Nombre d'abor	nés raccordés			67								
Nombre d'habi	tants raccordés			154								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	32								
Prescriptions of	de rejet											
Milieu récep	tour du roiet	Type de	milieu réc	epteur	Ruiss	eau						
willieu recep	neur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Bon l	oief puis C	Ognon					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		e	et /	ou ou		Reno	dement (%	ó)	
DB	SO_5		25		[et 🔀 ou				60		
DC	CO		25 125			et		ou		60		
M	ES					et ou				52		
NO	GL					et ou						
N	ГК					et ou						
p.	Н					et		ou				
NI	H_4^+					et		ou				
P	Pt .					et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge										
	-		Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou	en renden	nent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	F	P t	
24h	(Oui/Non)	i		Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	
		mg/l	mg/l % m		%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	
21/11/2023	Oui	<3	>92	31	79,7		97,1					
					1							

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°12 : BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot Code Sandre de la station : 060925103002

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Boue	activée a	ération pi	rolongée (très faible	e charge)			
Date de mise en	ı service			31/12	2/1994							
Commune d'im	plantation			Busy	(25103)							
Capacité nomin	ale STEU en E	H ⁽¹⁾		2700								
Nombre d'abor	nés raccordés			714								
Nombre d'habi	tants raccordés			1642								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	845								
Prescriptions of	le rejet			_								
Military	1	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface					
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruiss	eau du M	oulinot					
Polluant	autorisé	Conce	ntration at rejet (mg	u point de g/l)	:	et /	ou ou		Reno	dement (%	ю́)	
DB	DBO ₅ 25					et	\boxtimes α	ou		80		
DC	20	125				et		ou		75		
M	ES		35		Г	et et		011		90		
NO					☐ et ☐ ou							
			20									
NT			20		et ou			ou				
p)	H 				L	et		ou				
NF	I_4^+					et		ou				
P	't					et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge										
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou ε	en renden	nent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB	O ₅	DC	CO	M	ES	No	GL	F	Pt	
24h	(Oui/Non)	Conc Rend Con		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
Moyenne annuelle	Oui	3,54 98,45 31,43		31,43	94,62	9,6	96,1	5,87	89,92	4,25	67,06	
]]	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°13 : CHAUCENNE Station dépuration Code Sandre de la station : 060925136002

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Filtr	es Plantés	1						
Date de mise en	n service			01/0	1/2010							
Commune d'in	plantation			Chai	acenne (2	5136)						
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		1000)							
Nombre d'abor	nés raccordés			220								
Nombre d'habi	tants raccordés			506								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	200								
Prescriptions	de rejet			-								
M:1:	d	Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface					
Milleu recep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	Ruiss	seau La La	interne					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		e	et /	ou ou		Reno	dement (%	(ó)	
DE	$8O_5$		35			et 🔀 ou				60		
DO	CO	200				et 🔀 ou		ou		60		
M	ES					et ou		ou		50		
NO	GL					et ou						
N	ГК					et Ou		ou				
p	———— Н					et	$\overline{\Box}$	ou				
NI					[et		ou				
	Pt					et		ou				
					L			Ju				
Charges rejete	es par l'ouvra	ge			• .			1		0.7		
				İ	•	oncentrati		1		1		
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅			CO 		ES		TK		Pt 	
2	(Our Ton)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
25/05/2023	Oui	4	98	31	95		98					

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°14 : CHAUDEFONTAINE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925137001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Lit b	actérien						
Date de mise en	n service			31/1	2/1975						
Commune d'in	ıplantation			Mare	chaux-C	naudefonta	ine (2536	8)			
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		300							
Nombre d'abor	nés raccordés			106							
Nombre d'habi	tants raccordés			244							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	45							
Prescriptions	de rejet			-							
3.6'11'	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	surface				
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruis	seau de la	Corcelle				
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		е	et .	ou /		Reno	dement (%	ю́)
DE	$8O_5$		35			et	ou ou			60	
DO	CO	35 200				et	et 🔀 ou			60	
M	ES					et ou				50	
NO	GL					et ou					
N'.	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	H_4 ⁺					et		ou			
F	Pt					et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge									
			Confo	rmité du	rejet en	concentrat	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	3O ₅	D	CO	M	ES	N'	ГК	F	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc Rend C		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet			mg/1 % n								

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°15 : SAONE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925532001

=			Loue San	are de la	station:	0609253	32001				
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	nération p	olongée (très faible	e charge)		
Date de mise er	service			31/12	2/1979						
Commune d'im	plantation			Saôn	e (25532))					
Lieu-dit											
Capacité nomin	ale STEU en E	H ⁽¹⁾		5500							
Nombre d'abon	nés raccordés			2113							
Nombre d'habit	ants raccordés			4860							
Débit de référei	nce journalier a	dmissible	en m³/j	2251							
Prescriptions d	le rejet										
G	•	Auto	orisation e	n date du							
Soum	use a	Déc	laration e	n date du							
		Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface				
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruiss	eau des G	RANDS	TERREA	UX		
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg	u point de :/l)	:	et /	ou		Reno	dement (%	6)
DB	O_5		15			et	\boxtimes	ou		95	
DC	CO		90			et	\boxtimes	ou		90	
MI	ES		15		[et	\boxtimes	ou		95	
NC	3L					et		ou			
NT	°K		10		[et	\boxtimes	ou		85	
pl	Н				[et		ou			
NH	I_4 ⁺		8			et	\boxtimes	ou		70	
P	t		1,3			et	\boxtimes α	ou		90	
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	F	Pt .
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Oui	7,1	88,8	32,4	87,5	9,9	97,6	2,1	66,7	0,73	83,65

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°16 : VELESMES ESSARTS Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925594001

Caractéristiqu	es générales	Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Filière de traite	ment			Bou	e activée	aération p	rolongée (très faible	e charge)			
Date de mise en	n service			31/1	2/1978							
Commune d'in	plantation			Vele	smes-Es	sarts (2559	4)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		420								
Nombre d'abor	nnés raccordés			188								
Nombre d'habi	tants raccordés			432								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	100								
Prescriptions	de rejet			-								
) ("I" /	. 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface					
Milieu récep	teur au rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruis	seau						
Polluant	Polluant autorisé Concentration at rejet (mg DBO ₅ 35				et / ou				Rendement (%)			
DE	$8O_5$		35			et 🔀 ou				60		
DO	CO		35 200			et	\boxtimes	ou		60		
M	ES		85			et ou				50		
NO	GL					et ou						
N	ГК					et		ou				
p	H					et		ou				
NI	H_4^+					et		ou				
F	Pt					et		ou				
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge										
			Confo	rmité du	rejet en	concentrati	ion et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	ı		D	CO	M	ES	N'	ГК	F	Pt	
24h	(Oui/Non)	Conc Rend C		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
31/05/2023	Oui	21	94	123	92		94					

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°17 : VENISE MONCEY STEP Lagunage Code Sandre de la station : 060000225354

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Lagı	ınage nat	urel						
Date de mise en	ı service			31/1	2/2002							
Commune d'im	ıplantation			Veni	se (2559	8)						
Capacité nomin	nale STEU en El	H (1)		1100)							
Nombre d'abor	ınés raccordés			353	? (184 Vo	enise et 16	9 Moncey	?)				
Nombre d'habi	tants raccordés			900								
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m ³ /j	180								
Prescriptions of	le rejet			-								
M:1:	1	Type de	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface					
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	L'O	gnon						
Polluant	autorisé	Conce	ntration at rejet (mg		9	et /	ou ou		Reno	dement (%	<u>,</u>	
DB	O_5		35			et ou				60		
DC	20	200				et	\boxtimes	ou		60		
M	ES					et ou				50		
NO	 GL					et ou						
NT	ΓK					et		ou				
p]	———— Н					et		ou				
NI						 et	<u>_</u>	ou				
P						et		ou				
	ées par l'ouvrag	Je						<i>.</i>				
Charges reject	es par i ouvrag	,	Confe	rmité du	reiet en	concentrati	ion et/ou e	en renden	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB	1		CO	1	ES	1	(tk	I	Pt .	
24h	(Oui/Non)	Conc Rend Conc		Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend		
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	
21/06/2023	Non	21	53,5	134	19,1		21,4					
18/10/2023	Oui	12	NC	113	79,4		71,6					

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°18 : MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté Code Sandre de la station : 060925371001

			Joue Ban	are ac ra	station.	0009233	771001					
Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Filtre	e planté							
Date de mise er	n service			01/10	0/2008							
Commune d'im	plantation			Maze	erolles-le-	Salin (25	371)					
Capacité nomin	ale STEU en E	H ⁽¹⁾		250								
Nombre d'abon	nés raccordés			93								
Nombre d'habit	tants raccordés			214								
Débit de référei	nce journalier a	dmissible	en m³/j	38								
Prescriptions of	le rejet			•								
N.4:1: /	4 1	Type de	milieu réc	epteur	Ruiss	eau						
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Reco	logne						
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		;	et / ou			Reno	dement (%	(i)	
DB	O_5		35 □ et									
DC	CO		200			et	\boxtimes	ou		60	60	
MI	ES				Γ	et		ou		50		
NC	GL				Г	et		ou				
NT	ΓK					et		ou				
p]	<u></u> Н					et		ou				
NH						et		ou				
P						et		ou				
Charges rejeté		Je						, u				
Charges reject	pur r ou vrug		Confe	rmité du	reiet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	nent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DE		DO	-	İ	ES	I	гене велон ТК	1	Pt	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
15/11/2023	Oui	2,7	99	48	94	2	98	2		2		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°19 : AMAGNEY Décanteur/Digesteur Les Longeaux Code Sandre de la station : 060925014002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Déca	nteur dig	esteur					
Date de mise en	n service			01/0	1/1980						
Commune d'in	plantation			Ama	gney (250)14)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		60							
Nombre d'abor	nnés raccordés			20							
Nombre d'habi	tants raccordés			46							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	7							
Prescriptions	de rejet			<u>-</u>							
M:1:	d	Type de	milieu réc	epteur	Ruiss	eau					
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Long	eaux					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		,	et /	ou		Reno	dement (%	ó)
DE	$8O_5$		35			et	\boxtimes	ou		60	
DO	CO		200			et	\boxtimes	ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	H				Г	et		ou			
NI	\mathbf{H}_{4}^{+}					et	<u> </u>	ou			
	<u> </u>				Г	et		ou			
	ées par l'ouvra	ge ge						-			
Carange Tejese	puz r ouvru		Confo	rmité du	reiet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE		DO		İ	ES	I	ГК	1	P t
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
Sans Objet			-								
			-								

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°20: AMAGNEY STEU Code Sandre de la station : 060925014001

		(Code San	dre de la	station :	0609250)14001				
Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Lagu	ınage natı	ırel					
Date de mise en	n service			31/12	2/1993						
Commune d'in	plantation			Ama	gney (250)14)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		900							
Nombre d'abor	nés raccordés			413							
Nombre d'habi	tants raccordés			950							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	200							
Prescriptions	de rejet										
Miliou mácom	teur du rejet	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface				
willeu recep	neur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruiss	eau des L	ongeaux				
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg			et /	ou ou		Ren	dement (%	6)
DE	$8O_5$		35			et	\boxtimes α	ou		60	
DO	CO		200			et		ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	H					et		ou			
NI	H_4^+					et		ou			
F	P t					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge					-				
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n renden	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N'	ГК	F	P t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/06/2023	Oui	24	47	67	53	62	61				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°21 : VIEILLEY STEU Code Sandre de la station : 060925612001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Lagu	ınage natı	ırel					
Date de mise en	n service			31/1	2/2004						
Commune d'in	ıplantation			Vieil	ley (2561	2)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		1000)						
Nombre d'abor	ınés raccordés			285							
Nombre d'habi	tants raccordés			656							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	135							
Prescriptions	de rejet										
M:1:	4	Type de	milieu réc	epteur	Eau c	louce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	L'Og	non					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		2	et /	ou ou		Reno	dement (%	ю́)
DE	$8O_5$		35		[et	\boxtimes	ou		60	
DO	 CO		200			et	\boxtimes	ou		60	
M	ES				[et		ou		50	
NO	GL				Γ	et	$\overline{\Box}$	ou			
N	 ГК					et		ou		60	
n	H				Γ	et		ou			
NI					Г						
					L	et		ou			
	Pt				L	et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge									
				i e	•	1		1	nent selon	1	
Date du bilan 24h	Conformité	DE	SO_5	De	CO	M	ES	N	TK	F	Pt
2411	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/05/2023	Oui	46	97	181	94		95		87		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°22 : BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" Code Sandre de la station : 060925084002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Boue	e activée a	ération pi	olongée (très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/12	2/2002						
Commune d'in	nplantation			Bous	ssières (25	5084)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		150							
Nombre d'abor	nnés raccordés			20							
Nombre d'habi	tants raccordés			46							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	18							
Prescriptions	de rejet			_							
Miliou mácom	stava du maiat	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	ouce de s	urface				
willeu recep	oteur du rejet	Nom du	Concentration au point de rejet (mg/l) Le Doubs et / ou Rendement (%								
Polluant	autorisé	Conce			2	et /	ou		Reno	dement (%	5)
DE	$8O_5$		35			et	\boxtimes	ou		60	
DO	CO		200			et	\boxtimes	ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	H ₄ ⁺					et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	No	GL	F	P t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sans objet											

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°23 : NOIRONTE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925427001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Lagu	ınage natı	ırel					
Date de mise en	n service			31/1	2/1994						
Commune d'in	plantation			Noir	onte (254	27)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		500							
Nombre d'abor	nnés raccordés			199							
Nombre d'habi	tants raccordés			458							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	100							
Prescriptions	de rejet										
M:1:	d	Type de	milieu réc	epteur	Eau c	douce de s	urface				
Milleu recep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruiss	seau de No	oironte				
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		2	et /	ou ou		Reno	dement (%	ю́)
DE	$8O_5$		35		[et	\boxtimes	ou		60	
DO	CO		200		[et	\boxtimes	ou		60	
M	ES				[et		ou		50	
NO	GL				[et		ou			
N	ГК				[et		ou			
p	 Н					et		ou			
NI	H_4^+					et		ou			
F	Pt				[${}$ et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
8 9	•		Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en renden	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	i e	CO	II.	ES	1	TK	1	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
25/05/2023	Non	30	93	326	71	289	57				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°24 : VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925616001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Lagu	ınage natu	ırel					
Date de mise en	n service			01/0:	5/1999						
Commune d'in	nplantation			Villa	rs-Saint-C	Georges (2	25616)				
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		240							
Nombre d'abor	nnés raccordés			114							
Nombre d'habi	tants raccordés			262							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	30							
Prescriptions	de rejet			<u>-</u>							
M:1:	d	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	ouce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Le Do	oubs					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg			et /	ou ou		Reno	dement (%	ю́)
DE	$8O_5$		35			et	\boxtimes	ou		60	
DO	CO		200			et	\boxtimes	ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	ГК				Г	et		ou			
p	H					et	<u>_</u>	ou			
NI					Г	et		ou			
	Pt				Г						
					L	et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge							_		
					•	İ		1	nent selon	1	
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DE	ı		CO		ES		TK		Pt I
2411	(Oui/110ii)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/10/2023	Non	12	84,7	93	60,68	110	31,1				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°25 : MARCHAUX Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925368001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Boue	activée a	ération pi	rolongée (très faibl	e charge)		
Date de mise en	ı service			31/12	2/1978						
Commune d'im	plantation			Marc	haux-Cha	audefonta	ine (2536	8)			
Capacité nomin	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		5500							
Nombre d'abor	nés raccordés			2113							
Nombre d'habi	tants raccordés			4860							
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j	2251							
Prescriptions of	le rejet			<u> </u>							
Military	1	Type de	milieu réc	epteur	Eau s	outerraine	e				
Milieu récep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Karst						
Polluant	autorisé	Conce	ntration at rejet (mg	u point de g/l)	;	et /	ou ou		Reno	dement (%	б)
DB	O_5		15			et		ou		60	
DC	CO		90		Г	et		ou		60	
M	 ES		15			et		ou		50	
NO			15								
			13		L	et		ou			
NT					L	et		ou			
p)	H 				L	et		ou			
NH	I_4^+					et		ou			
P	't		1,3			et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en renden	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	3O ₅	DC	CO	M	ES	N	GL	F	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	Non	6,78	95,9	32,71	92,56	10,09	94,24	5,51	90,64	0,77	87,15

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°26 : OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle Code Sandre de la station : 060925438001

			2000 2001				000/=0					
Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment			Lagı	unage	natu	rel					
Date de mise en	n service			31/1	2/199	90						
Commune d'in	ıplantation			Osse	elle-R	Routel	le (25438	5)				
Capacité nomir	nale STEU en E	H (1)		500								
Nombre d'abor	ınés raccordés			180								
Nombre d'habi	tants raccordés			414								
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	39								
Prescriptions	de rejet			-								
Milliand	4	Type de	milieu réc	epteur	E	Eau d	ouce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	(Canal	du Rhôn	e au Rhin				
Polluant	autorisé	Conce	ntration av		е		et /	ou		Reno	dement (%	ó)
DE	$8O_5$		35				et	\boxtimes	ou		60	
DO	20		200				et	\boxtimes	ou		60	
M	ES		85				et	\boxtimes	ou		50	
NO	 GL						et		ou			
N	ГК						et		ou			
p	H						et		ou			
NI	$-$ 4 $_4^+$						et		ou			
F	Pt						et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge										
		-	Confc	rmité du	rejet	en co	oncentrati	on et/ou e	n renden	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	BO_5	D	CO		M	ES	N'	TK	F	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l		end %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/11/2023	Oui	15	85	72	6	50	10	73				
				1								

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°27 : OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE Code Sandre de la station : 060925509001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Lit b	actérien						
Date de mise en	n service			31/12	2/1988						
Commune d'in	ıplantation			Osse	lle-Route	lle (25438	3)				
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		530							
Nombre d'abor	ınés raccordés			230							
Nombre d'habi	tants raccordés			529							
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m ³ /j	80							
Prescriptions	de rejet										
M:1:	4	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Doub	S					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		;	et /	ou		Reno	dement (%	ю́)
DE	$8O_5$		35			et	\boxtimes	ou		60	
DO	CO		200			et	\boxtimes	ou		60	
M	ES					et		ou		50	
NO	GL				Г	et		ou			
N	 ГК				Г	et		ou			
p	———— Н					et		ou			
NI					Г	et		ou			
	Pt				Г						
					L	et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvraş	ge							_		
				i e	•	I		1	nent selon	I.	
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)		3O ₅		CO	M	1		TΚ		Pt I
2411	(Out/110ii)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/11/2023	Oui	12	96,4	67	81,3	34	94,8				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°28 : AUDEUX Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925030001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Boue	activée a	ération p	olongée (très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/12	2/1981						
Commune d'in	plantation			Aude	eux (2503	0)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		500							
Nombre d'abor	nnés raccordés			198							
Nombre d'habi	tants raccordés			455							
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	70							
Prescriptions	de rejet			<u>-</u>							
Mar	4 1	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface				
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruiss	eau de No	oironte/Re	cologne			
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		2	et /	ou		Reno	dement (%	ó)
DE	$8O_5$		35			et	\boxtimes	ou		60	
DO	CO		200			et	\boxtimes	ou		60	
M	ES					et	\boxtimes	ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	 Н					et		ou			
NI	H_4^+				Г	et		ou			
F	Pt				Г	et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
8 9	•		Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	nent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE		DO	•	M		I.	ТК	I	Pt .
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
15/11/2023	Oui	2,8	45	75	18	26	77				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°29 : DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925195002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment			Boue	e activée a	ération pi	rolongée (très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			31/12	2/1992						
Commune d'in	plantation			Danı	nemarie-s	ur-Crète (25195)				
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		1800)						
Nombre d'abor	nés raccordés			556							
Nombre d'habi	tants raccordés			1279)						
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j	270							
Prescriptions of	de rejet										
3.677		Type de	milieu réc	epteur	Sol						
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	m du milieu récepteur Concentration au point de rejet (mg/l) Perte karstique et / ou Rendeme								
Polluant	autorisé	Conce			e	et /	ou ou		Reno	lement (%	5)
DE	$8O_5$		35			et	\boxtimes α	ou		60	
DO	CO		200			et	<u> </u>	ou		60	
M	ES		85			et	$\boxtimes c$	ou		50	
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$					et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge									
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	3O ₅	DO	CO	M	ES	N	ГК	F	t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/09/2023	Oui	3	99	56	96	14	97				
15/11/2023	Oui	3,8	97	46	98	12	95				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°30 : BYANS SUR DOUBS Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925105001

Caractéristiqu	es générales													
Filière de traite	ment			Bou	e activé	e aéra	ation pr	olongée (très faible	e charge)				
Date de mise en	n service			31/1	2/1975									
Commune d'in	ıplantation			Byar	Byans-sur-Doubs (25105)									
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		1000	1000									
Nombre d'abor	ınés raccordés			276	276									
Nombre d'habi	tants raccordés			635										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	150										
Prescriptions	de rejet													
M:1:	4 4	Type de	milieu réc	epteur	Eau	ı dou	ice de si	urface						
Milleu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Rui	ssea	.u							
Polluant	autorisé	Conce	ntration at rejet (mg		oint de et / ou					Rendement (%)				
DE	SO_5		35				et	\boxtimes α	ou		60			
DO	CO		200				et	⊠ 0	ou		60			
M	ES						et		ou		50			
NO	GL						et		ou					
N	ГК						et		ou					
p	Н						et		ou					
NI	$\overline{{ m H_4}^+}$						et		ou					
F	Pt .						et		ou					
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge												
			Confo	ormité du	té du rejet en concentration et/ou en reno				en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DB	3O ₅	D	DCO MES			N'	ГК	F	Pt .			
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
23/11/2023	Oui	2,9	80,85	37										

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°31 : PALISE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925444001

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Déca	inteur								
Date de mise en	n service			31/12	31/12/1975								
Commune d'im	plantation			Palis	Palise (25444)								
Capacité nomin	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		90									
Nombre d'abor	nés raccordés			47									
Nombre d'habi	tants raccordés			108									
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	15									
Prescriptions of	de rejet			_									
Milion mácom	tova dv maiot	Type de	ype de milieu récepteur Eau de surface										
Milieu récep	neur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	L'Og	non							
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg	on au point de (mg/l) et / ou				Rendement (%)					
DB	$8O_5$		35			et	\boxtimes	ou		60			
DC	CO		200			et	\boxtimes	ou		60			
MI	ES					et		ou		50			
NO	GL					et		ou					
N	ГК					et		ou					
p)	Н					et		ou					
NH	${ m H_4}^+$				Г	et		ou					
P	Pt .					et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge				_							
			Confo	rmité du	du rejet en concentration et/ou en ren			en rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	3O ₅	DO	DCO MES			NO	GL	F	Pt .		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Sans objet													
•													

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°32 : CHAMPAGNEY Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925115001

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Lagu	ınage natu	ırel							
Date de mise en	n service			31/12	31/12/1996								
Commune d'in	plantation			Char	Champagney (25115)								
Capacité nomir	ale STEU en E	H ⁽¹⁾		340									
Nombre d'abor	més raccordés			138									
Nombre d'habi	tants raccordés			317									
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	68									
Prescriptions of	le rejet			_									
M:1:	4 4	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	ouce de s	urface						
Milieu récep	iteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Ruiss	eau							
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg)	et /	ou		Rendement (%)				
DB	O_5		35			et	\boxtimes	ou	60				
DC	CO		200			et	\boxtimes	ou		60			
M	ES					et		ou		50			
NO	GL					et		ou					
N	ГΚ					et ou							
p.	<u></u> Н				Г	et		ou					
NI-					Г	et		ou					
F					Г	et		ou					
Charges rejeté		Te .						, a					
Charges reject	cs pai i ouvia	50	Confe	rmité du	reiet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE			é du rejet en concentration et/ou en renden DCO MES N			ги зелон ГК	I.	Pt .			
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend		
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%		
Sans objet													

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°33 : MAMIROLLE Station d'épuration Code Sandre de la station : 060925364001

Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Boue	es activées	S							
Date de mise en	n service			1980									
Commune d'im	plantation			Mam	Mamirolle (25364)								
Capacité nomin	nale STEU en E	H (1)		3000	000								
Nombre d'abor	ınés raccordés			669									
Nombre d'habi	tants raccordés			1523									
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j	901									
Prescriptions of	de rejet			_									
Mar	4 1	Type de	milieu réc	epteur	Faille	;							
Milieu recep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Karst								
Polluant	autorisé	Conce	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DB	$3O_5$		25			et 🔀 ou				80			
DC			125		Г	et	\boxtimes	ou		75			
M	ES		35		Г	et				90			
NO					Г					70			
					L	et ou							
N					L	et ou							
p]	H				L	et ou							
NF	${ m H_4}^+$					et		ou					
P	Pt		1,3			et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge											
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou	en renden	nent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DB	DBO ₅ DCC			M	ES	N	GL	F	Pt		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Moyenne annuelle	Oui	11	97,3	47,9	95,6	12	96,7			0,5			
			[

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°34 : PELOUSEY STEU Code Sandre de la station : 060925448001

			Joue San	are de la	station.	0009234	+40001						
Caractéristiqu	es générales												
Filière de traite	ment			Boue	activée a	nération p	rolongée (très faibl	e charge)				
Date de mise ei	n service			31/12	31/12/2005								
Commune d'in	plantation			Peloi	Pelousey (25448)								
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		2300	2300								
Nombre d'abor	nnés raccordés			610									
Nombre d'habi	tants raccordés			1403									
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	1030									
Prescriptions de rejet													
Miliou rácon	staur du raiat	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface						
willieu recep	teur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur	La La	interne							
Polluant	autorisé	Conce	Concentration au point rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)				
DB	$8O_5$		30			et	⊠ ou			90			
DO	CO		90			et	\boxtimes	ou		80			
M	ES		25			et	\boxtimes	ou		90			
NO	GL		15			et	et 🔀 ou			70			
N	ГК					et ou		ou					
p.	Н					et		ou					
NI	${ m H_4}^+$					et		ou					
F	Pt .		2			et		ou		80			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge											
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en renden	nent selon	arrêté			
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	I	Pt		
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Moyenne annuelle	Oui	2,04	98,06	17,17	94,51	3,81	96,79	13,23	71,65	0,63	89,34		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuration	*	10,50
LE GRATTERIS Step n°2	*	3,00
TORPES STEP 2; 550 Eh	*	12,56
TORPES STEP PIROULETTE	*	0,00
TORPES STEP 1; 450 Eh	*	8,81
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	*	0,00
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	1 609,12	2 122,00
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION	*	0,00
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	*	26,50
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	*	2,18
MEREY VIEILLEY Filtre planté	*	0,73
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	*	27,53
CHAUCENNE Station dépuration	*	3,50
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	*	3,17
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	*	1,60
SAONE Station d'épuration	70,02	53,32
VENISE MONCEY STEP Lagunage	*	4,58
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	*	4,00
AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux	*	0,00
AMAGNEY STEU	*	2,84
VIEILLEY STEU	*	27,88
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	*	2,25
NOIRONTE Station d'épuration	*	4,03
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	*	2,45
MARCHAUX Station d'épuration	20,66	22,32
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	*	8,03
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	*	12,20
AUDEUX Station d'épuration	*	0,53
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	*	7,00
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	*	0,88
PALISE Station d'épuration	*	0,00
CHAMPAGNEY Station d'épuration	*	4,50
MAMIROLLE Station d'épuration	*	24,75
PELOUSEY STEU	7,20	9,90
Total des boues produites	1 707,00	2 413,54

^{*} non équipé de débitmètre donc non mesuré

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuration	0,00	0,00
LE GRATTERIS Step n°2	0,00	0,00
TORPES STEP 2; 550 Eh	0,00	0,00
TORPES STEP PIROULETTE	0,00	0,00
TORPES STEP 1; 450 Eh	1,83	0,11
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate	0,00	0,00
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	1 589,50	1 742,90
ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION	0,00	0,00
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	0,00	0,00
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	0,00	0,00
MEREY VIEILLEY Filtre planté	0,00	0,00
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	18,47	18,44
CHAUCENNE Station dépuration	0,00	0,00
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	0,14	0,00
SAONE Station d'épuration (1)	294,60	69,00
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	2,00	5,50
VENISE MONCEY STEP Lagunage	0,00	0,00
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	0,00	0,00
AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux	0,00	0,00
AMAGNEY STEU	0,00	0,00
VIEILLEY STEU	0,00	0,00
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" (2)	8,30	0,90
NOIRONTE Station d'épuration	0,00	0,00
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	103,40	0,00
MARCHAUX Station d'épuration	0,00	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle (2)	336,26	0,00
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	26,27	2,15
AUDEUX Station d'épuration	0,00	0,00
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	107,00	134,00
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration (2)	68,00	2,90
PALISE Station d'épuration	0,00	0,00
CHAMPAGNEY Station d'épuration	0,00	0,00
MAMIROLLE Station d'épuration	24,09	28,00
PELOUSEY STEU	0,00	0,00
Total des boues évacuées	2 579,86	2 003,90

⁽¹⁾ Une problématique est survenue lors du bilan réalisé par Véolia, exploitant de cette station

⁽²⁾ Une problématique d'échantillons est survenue sur ces trois stations lors des contrôles.

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:	Compris dans les frais d'accès au service de	l'eau potable
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	supplémentaire sur la parcelle, dans la limite	st arrêté à 2 120 €, oute au forfait n°1 pour chaque logement
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une e Plafond création de branchement : 3 700 € H	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

ANNEE 2023 - Fact	ture typ	e 120 m ³	- Tarif TTC	avec redevar	ices	
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part Fixe Délégataire	Part variable Délégataire	Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	Facture 120m³ avec redevances Agence de l'Eau
Amagney	11,00	1,23	0	0	0,16	195,58
Audeux	6,00	1,46	0	0	0,16	220,44
Avanne-Aveney	0,00	1,18	30,63	0,115	0,16	225,75
Besançon	8,25	1,41	0	0	0,16	216,32
Beure	0,00	1,08	35,29	0,112	0,16	217,28
Bonnay	14,50	2,06	0	0	0,16	308,99
Boussières	6,00	1,89	0	0	0,16	277,20
Busy	28,75	1,23	0	0	0,16	215,11
Byans-sur-Doubs	12,00	1,22	0	0	0,16	195,36
Chalèze	6,00	1,77	0	0	0,16	261,36
Chalezeule	6,00	1,50	0	0	0,16	225,72
Champagney	31,75	1,35	0	0	0,16	234,25
Champvans-les-Moulins	16,00	1,32	0	0	0,16	212,96
Chaucenne	27,25	1,37	0	0	0,16	231,94
Chemaudin et Vaux	6,00	1,44	0	0	0,16	217,80
Dannemarie-sur-Crète	6,00	1,51	0	0	0,16	227,04
Deluz	14,25	2,14	0	0	0,16	319,28
Fontain (ex Arguel)	27,00	1,24	0	0	0,16	214,50
Franois	6,00	1,52	0	0	0,16	228,36
Gennes	25,75	1,38	0	0	0,16	231,61
Grandfontaine	6,00	1,48	0	0	0,16	223,08
La Vèze	16,75	1,23	0	0	0,16	201,91

ANNEE 2023 - Fact	ure typ	e 120 m ³	- Tarif TTC	avec redevar	nces	
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part Fixe Délégataire	Part variable Délégataire	Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	Facture 120m³ avec redevances Agence de l'Eau
Larnod	8,25	1,40	0	0	0,16	215,00
Le Gratteris	14,25	1,27	0	0	0,16	204,44
Mamirolle	19,00	1,17	0	0	0,16	196,46
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	6,00	2,92	0	0	0,16	413,16
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	17,50	1,54	0	0	0,16	243,65
Mazerolles-le-Salin	18,25	1,31	0	0	0,16	214,12
Mérey-Vieilley	6,00	1,44	0	0	0,16	217,80
Montfaucon	28,75	1,32	0	0	0,16	226,99
Montferrand-le-Château	6,00	1,45	0	0	0,16	219,12
Morre	6,00	1,32	0	0	0,16	201,96
Noironte	49,00	1,08	0	0	0,16	217,58
Novillars	6,25	1,58	0	0	0,16	236,56
Osselle-Routelle (ex Osselle)	21,00	1,14	0	0	0,16	194,70
Osselle-Routelle (ex Routelle)	16,00	1,22	0	0	0,16	199,76
Palise	14,50	1,31	0	0	0,16	209,99
Pelousey	16,00	1,26	0	0	0,16	205,04
Pirey	6,00	1,46	0	0	0,16	220,44
Pouilley-Français	30,25	1,27	0	0	0,16	222,04
Rancenay	14,75	1,37	0	0	0,16	218,19
Roche-lez-Beaupré	17,25	1,92	0	0	0,16	293,54
Saône	19,00	1,38	0	0	0,16	224,18
Serre-les-Sapins	6,00	1,65	0	0	0,16	245,52
Thise	9,00	2,04	0	0	0,16	300,30
Thoraise	18,25	1,39	0	0	0,16	224,68
Torpes	25,75	1,38	0	0	0,16	231,61
Vaire (ex Vaire-Arcier)	6,00	1,84	0	0	0,16	270,60
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	6,00	1,51	0	0	0,16	227,04
Velesmes-Essarts	22,75	1,14	0	0	0,16	196,63
Venise	6,00	1,39	0	0	0,16	211,20
Vieilley	6,00	1,45	0	0	0,16	219,12
Villars-Saint-Georges	11,25	1,11	0	0	0,16	180,02
Vorges-les-Pins	37,75	1,31	0	0	0,16	235,57
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	6,00	2,12	0	0	0,16	307,56
Montant pondéré	12,25	1,54				

ANNEE 2024 - Facture	type 120 m ³	- Tarif T	TC avec redevances	
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	Facture 120m³ avec redevances Agence de l'Eau
Amagney	10,70	1,34	0,16	209,77
Audeux	7,30	1,50	0,16	227,15
Avanne-Aveney	24,00	1,40	0,16	232,32
Besançon	8,85	1,46	0,16	223,58
Beure	20,00	1,38	0,16	225,28
Bonnay	13,00	1,90	0,16	286,22
Boussières	7,30	1,78	0,16	264,11
Busy	22,50	1,35	0,16	224,07
Byans-sur-Doubs	11,30	1,34	0,16	210,43
Chalèze	7,30	1,70	0,16	253,55
Chalezeule	7,30	1,52	0,16	229,79
Champagney	24,50	1,43	0,16	236,83

ANNEE 2024 - Facture	type 120 m ³	- Tarif T	TC avec redevances	
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	Facture 120m³ avec redevances Agence de l'Eau
Champvans-les-Moulins	14,00	1,40	0,16	221,32
Chaucenne	21,50	1,44	0,16	234,85
Chemaudin et Vaux	7,30	1,49	0,16	225,83
Dannemarie-sur-Crète	7,30	1,53	0,16	231,11
Deluz	12,75	1,95	0,16	292,55
Fontain (ex Arguel)	21,30	1,35	0,16	222,75
Franois	7,30	1,54	0,16	232,43
Gennes	20,50	1,45	0,16	235,07
Grandfontaine	7,30	1,51	0,16	228,47
La Vèze	14,50	1,34	0,16	213,95
Larnod	8,85	1,46	0,16	223,58
Le Gratteris	12,85	1,37	0,16	216,10
Mamirolle	16,00	1,31	0,16	211,64
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	7,30	2,90	0,16	411,95
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	15,00	1,55	0,16	242,22
Mazerolles-le-Salin	15,50	1,39	0,16	221,65
Mérey-Vieilley	7,30	1,48	0,16	224,51
Montfaucon	22,50	1,40	0,16	230,67
Montferrand-le-Château	7,30	1,49	0,16	225,83
Morre	7,30	1,41	0,16	215,27
Noironte	36,00	1,24	0,16	224,40
Novillars	7,50	1,57	0,16	236,61
Osselle-Routelle (ex Osselle)	17,30	1,28	0,16	209,11
Osselle-Routelle (ex Routelle)	14,00	1,34	0,16	213,40
Palise	13,00	1,40	0,16	220,22
Pelousey	14,00	1,37	0,16	217,36
Pirey	7,30	1,50	0,16	227,15
Pouilley-Français	23,50	1,37	0,16	227,81
Rancenay	13,15	1,44	0,16	225,67
Roche-lez-Beaupré	14,85	1,80	0,16	275,06
Saône	16,00	1,45	0,16	230,12
Serre-les-Sapins	7,30	1,63	0,16	244,31
Thise	9,35	1,88	0,16	279,57
Thoraise	15,50	1,45	0,16	229,57
Torpes	20,50	1,45	0,16	235,07
Vaire (ex Vaire-Arcier)	7,30	1,43	0,16	269,39
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	7,30	1,53	0,16	231,11
Velesmes-Essarts	18,50	1,28	0,16	210,43
Venise	7,30	1,45	0,16	220,55
Vieilley	7,30	1,43	0,16	225,83
Vielney Villars-Saint-Georges	10,85	1,49	0,16	200,70
Vinais-Saint-Georges Vorges-les-Pins	28,50	1,40	0,16	237,27
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	7,30	1,40	0,16	,
,			0,10	285,23
Montant pondéré	11,51	1,57		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et autres services pour l'année 2023, modifiée par délibération du 29/06/2023.

Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et autres services pour l'année 2024.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

	ANNEE 2023	ANNEE 2024	
	Facture type 120 m ³ TTC	Facture type 120 m ³ TTC	Variation en
	avec redevances	avec redevances	%
Amagney	195,58	209,77	-6,76
Audeux	220,44	227,15	-2,95
Avanne-Aveney	225,75	232,32	-2,83
Besançon	216,32	223,58	-3,25
Beure	217,28	225,28	-3,55
Bonnay	308,99	286,22	7,96
Boussières	277,20	· ·	4,96
		264,11	-4,00
Busy Program Doubs	215,11	224,07	
Byans-sur-Doubs	195,36	210,43	-7,16
Chalèze	261,36	253,55	3,08
Chalezeule	225,72	229,79	-1,77
Champagney	234,25	236,83	-1,09
Champvans-les-Moulins	212,96	221,32	-3,78
Chaucenne	231,94	234,85	-1,24
Chemaudin et Vaux	217,80	225,83	-3,56
Dannemarie-sur-Crète	227,04	231,11	-1,76
Deluz	319,28	292,55	9,14
Fontain (ex Arguel)	214,50	222,75	-3,70
Franois	228,36	232,43	-1,75
Gennes	231,61	235,07	-1,47
Grandfontaine	223,08	228,47	-2,36
La Vèze	201,91	213,95	-5,63
Larnod	215,00	223,58	-3,84
Le Gratteris	204,44	216,10	-5,40
Mamirolle	196,46	211,64	-7,17
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	413,16	411,95	0,29
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	243,65	242,22	0,59
Mazerolles-le-Salin	214,12	221,65	-3,40
Mérey-Vieilley	217,80	224,51	-2,99
Montfaucon	226,99	230,67	-1,60
Montferrand-le-Château	219,12	225,83	-2,97
Morre	201,96	215,27	-6,18
Noironte	217,58	224,40	-3,04
Novillars	236,56	236,61	-0,02
Osselle-Routelle (ex Osselle)	194,70	209,11	-6,89
Osselle-Routelle (ex Routelle)	199,76	213,40	-6,39
Palise	209,99	220,22	-4,65
Pelousey	205,04	217,36	-5,67
Pirey	220,44	227,15	-2,95
Pouilley-Français	222,04	227,81	-2,54
Rancenay	218,19	225,67	-3,31
Roche-lez-Beaupré	293,54	275,06	6,72
Saône	224,18	230,12	-2,58
Serre-les-Sapins	245,52	244,31	0,50
Thise	300,30	279,57	7,42
Thoraise	224,68	229,57	-2,13
Torpes	231,61	235,07	-1,47
Vaire (ex Vaire-Arcier)	270,60	269,39	0,45
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	227,04	231,11	-1,76
Velesmes-Essarts	196,63	210,43	-6,56
V CICOHICO-LOSALIO	170,03	210,43	-0,50

	ANNEE 2023 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	ANNEE 2024 Facture type 120 m³ TTC avec redevances	Variation en %
Venise	211,20	220,55	-4,24
Vieilley	219,12	225,83	-2,97
Villars-Saint-Georges	180,02	200,70	-10,30
Vorges-les-Pins	235,57	237,27	-0,72
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	307,56	285,23	7,83

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

	Prix au 01/01/23	Prix au 01/01/24	
	en €/m ³	en €/m ³	Variation en %
Amagney	1,63	1,75	-6,76
Audeux	1,84	1,89	-2,95
Avanne-Aveney	1,88	1,94	-2,83
Besançon	1,80	1,86	-3,25
Beure	1,81	1,88	-3,55
Bonnay	2,57	2,39	7,96
Boussières	2,31	2,20	4,96
Busy	1,79	1,87	-4,00
Byans-sur-Doubs	1,63	1,75	-7,16
Chalèze	2,18	2,11	3,08
Chalezeule	1,88	1,91	-1,77
Champagney	1,95	1,97	-1,09
Champvans-les-Moulins	1,77	1,84	-3,78
Chaucenne	1,93	1,96	-1,24
Chemaudin et Vaux	1,82	1,88	-3,56
Dannemarie-sur-Crète	1,89	1,93	-1,76
Deluz	2,66	2,44	9,14
Fontain (ex Arguel)	1,79	1,86	-3,70
Franois	1,90	1,94	-1,75
Gennes	1,93	1,96	-1,47
Grandfontaine	1,86	1,90	-2,36
La Vèze	1,68	1,78	-5,63
Larnod	1,79	1,86	-3,84
Le Gratteris	1,70	1,80	-5,40
Mamirolle	1,64	1,76	-7,17
Marchaux-Chaudefontaine (ex Chaudefontaine)	3,44	3,43	0,29
Marchaux-Chaudefontaine (ex Marchaux)	2,03	2,02	0,59
Mazerolles-le-Salin	1,78	1,85	-3,40
Mérey-Vieilley	1,82	1,87	-2,99
Montfaucon	1,89	1,92	-1,60
Montferrand-le-Château	1,83	1,88	-2,97
Morre	1,68	1,79	-6,18
Noironte	1,81	1,87	-3,04
Novillars	1,97	1,97	-0,02
Osselle-Routelle (ex Osselle)	1,62	1,74	-6,89
Osselle-Routelle (ex Routelle)	1,66	1,78	-6,39
Palise	1,75	1,84	-4,65
Pelousey	1,71	1,81	-5,67
Pirey	1,84	1,89	-2,95
Pouilley-Français	1,85	1,90	-2,54
Rancenay	1,82	1,88	-3,31
Roche-lez-Beaupré	2,45	2,29	6,72
Saône	1,87	1,92	-2,58
Serre-les-Sapins	2,05	2,04	0,50
Thise	2,50	2,33	7,42
Thoraise	1,87	1,91	-2,13

	Prix au 01/01/23 en €/m³	Prix au 01/01/24 en €/m³	Variation en %
Torpes	1,93	1,96	-1,47
Vaire (ex Vaire-Arcier)	2,26	2,24	0,45
Vaire (ex Vaire-le-Petit)	1,89	1,93	-1,76
Velesmes-Essarts	1,64	1,75	-6,56
Venise	1,76	1,84	-4,24
Vieilley	1,83	1,88	-2,97
Villars-Saint-Georges	1,50	1,67	-10,30
Vorges-les-Pins	1,96	1,98	-0,72
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	2,56	2,38	7,83
Montant pondéré	1,98	2,02	-1,71

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Depuis 2018, les tarifs des parts fixe (abonnement) et variable (mètres cubes consommés et traités) sont fixés sur le principe d'une convergence tarifaire programmée pour le 1er janvier 2026.

Habituellement, le taux d'inflation de l'année N-1 est utilisé pour actualiser le prix de convergence. Exceptionnellement en 2023, en raison de la hausse très forte des prix de l'énergie et autres consommables, il est appliqué un taux d'inflation de 6,1 %, déterminé par l'INSEE entre juillet 2021 et juillet 2022.

Le tarif de convergence est défini de la manière suivante : prix du m3 TTC redevances Agence de l'Eau comprises, hors inflation et hors incident pour une facture 120 m3.

Initialement de 3,30 € TTC en 2018, il est en 2023 de 3,67 € TTC/m³ au total pour l'eau et l'assainissement collectif, redevances Agence de l'Eau comprises, soit 1,73 €/m³ pour l'eau et 1,94 €/m³ pour l'assainissement collectif.



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	12 815 115	11 985 718	-6,47
dont abonnements	421 204	411 931	-2,20
Redevance eaux usées usage non domestique	247 049	199 094	-19,41
dont abonnements	602	374	-37,87
Recette pour boues et effluents importés	175 750	191 678	9,06
Régularisations (+/-)	0	0	0
Total recettes de facturation	13 237 914	12 376 490	-6,51
Recettes de raccordement	78 907	91 395	15,83
Prime de l'Agence de l'Eau	522 132	400 689	-23,26
Contribution au titre des eaux pluviales	1 293 907	1 351 257	4,43
Recettes liées aux travaux	0	91 396	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0
Autres recettes (PFAC, ANC, autres produits, produits exceptionnels)	3 145 483	3 023 839	-3,87
Total autres recettes	5 040 429	4 958 576	-1,62
Total des recettes	18 278 343	17 335 066	-5,16

Recettes globales: Total des recettes de redevance eaux usées au 31/12/2023: 12 376 490 € (13 237 914 au 31/12/2022).

La variation des recettes de facturation est due à un retard dans la relève de 2021 qui a été « rattrapé » courant 2022 et donc facturé en 2022.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 36 166 abonnés potentiels (100% pour 2022).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		potentiers
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points		
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	non: 0 point	Oui	10
points d'autosurveillance du réseau	non co point		
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations		Oui	5
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point		
considérée comme effectuée)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	<u> </u>
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous		
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	conditions (1)	Oui	13
l'inventaire des réseaux	-		
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		83%	
réseaux mentionne les matériaux et diamètres			
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous		
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or		A et B)	1
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous	76%	12
mentionne l'altimétrie	conditions (3)		
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui : 10 points	Oui	10
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point		
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements			
électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui : 10 points	Oui	10
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non: 0 point		
comme effectuée)	10		
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui : 10 points	Oui	10
l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	non: 0 point		
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,	oui: 10 points		10
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de	non: 0 point	Oui	10
réseau	•		
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel	000 10		
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
	non : U poini		
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non : o point		
résultent	non v o pome		
résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui : 10 points	Oui	10
résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	-	Oui	10
résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui : 10 points	Oui	10

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 112 pour l'exercice 2023 (102 pour 2022).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 290,4	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	109,4	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	150	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	71,49	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	99	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	46,25	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 290,4	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	109,4	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	150	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	71,49	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	99	0**	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	46,25	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

^{*}Marchaux : Les pompes du poste DIP fonctionnent en moyenne très en deçà de leur point de fonctionnement théorique, ce qui ne permet pas à la station d'épuration d'assurer le traitement du débit nominal de la STEP (ce débit de 1512 m³/j n'a jamais été atteint) et génère ainsi des déversements en tête de station. Des travaux vont prochainement être menés pour y remédier.

^{**} Mamirolle : De mauvais résultats sur le traitement de la DBO5 et des MES ont été constaté sur l'autosurveillance 2022. De plus, la valeur rédhibitoire du paramètre DBO5 a été dépassée. La station est également fréquemment en surcharge hydraulique.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 290,4	0*	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	109,4	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
SAONE Station d'épuration	150	0**	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MARCHAUX Station d'épuration	71,49	0***	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
MAMIROLLE Station d'épuration	99	0****	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau
PELOUSEY STEU	46,25	100	Sera communiquée ultérieurement par la Police de l'Eau

^{*}Port Douvot : Le rapport du contrôle réalisé en octobre 2022 par l'Agence de l'Eau révèle que l'examen des dispositifs d'autosurveillance ne permet pas de valider les données 2022. Les données disqualifiées entrainent automatiquement une non-conformité.

^{**}Saône : De mauvais résultats sur le traitement de l'ammonium, de la DBO5 et des MES ont été constatés sur l'autosurveillance 2022.

^{***}Marchaux : Malgré des performances strictes bonnes (en sortie de station), les déversements d'effluents bruts en tête de station vers le milieu naturel (au point règlementaire A2) ont induit de mauvaises performances sur les paramètres MES et DBO5.

^{****}Mamirolle : La non-conformité est due à de mauvaises performances sur les paramètres DBO5 et MES. De plus, la valeur rédhibitoire a été dépassée.

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

TORPES S	STEP 1:	; 450	Eh	:
----------	---------	-------	----	---

TORPES STEP 1; 450 Eh :		
Filières mises en œuvre		tMS
Valorization agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostoro	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	0,11
Evacuation vers une STEU (5)	Non conforme	
Autor	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,11
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée	comme une filière conforme si	le service qui récentionne les

BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	1484,29
valorisation agricole	☐ Non conforme	
Compostage	Conforme	239,49
Compostage	Non conforme	
Lectorary	Conforme	19,12
Incinération	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO (5)	☐ Non conforme	
Autre:	Conforme	
Aude	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1 742,90

boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostore	Conforme	
Compostage	Non conforme	
La da Cardina	Conforme	
Incinération	Non conforme	
CTPH (I)	Conforme	18,44
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
A 400	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		18,44
SAONE Station d'épuration :		
_		tMS
Filières mises en œuvre	Conforme	tMS 52,90
Filières mises en œuvre	Conforme Non conforme	
Filières mises en œuvre Valorisation agricole		
Filières mises en œuvre Valorisation agricole	Non conforme	
SAONE Station d'épuration : Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme	

Evacuation vers une STEU (1)

Tonnage total de matières sèches évacuées conformes

Autre: ...

Conforme

Non conforme

Non conforme

Conforme

16,10

69,00

Filières mises en œuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
	Conforme	
Incinération	Non conforme	
CONDITION (1)	Conforme	5,50
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
A. com	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,50
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" :		3,30
		tMS
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" : Filières mises en œuvre	Conforme	
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" : Filières mises en œuvre	Conforme Non conforme	
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" : Filières mises en œuvre Valorisation agricole		
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" : Filières mises en œuvre Valorisation agricole	Non conforme	
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" : Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme	
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" : Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme Non conforme	
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries": Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme	
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries": Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme	tMS
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries": Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	tMS
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries": Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	tMS

Filières mises en œuvre		tMS
***	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
To also destina	Conforme	
Incinération	Non conforme	
E	Conforme	2,15
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Asstra	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,15
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration :		
•		tMS
Filières mises en œuvre	Conforme	
Filières mises en œuvre	Conforme Non conforme	
Filières mises en œuvre Valorisation agricole		
Filières mises en œuvre Valorisation agricole	Non conforme	
Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme	
Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme Non conforme	
Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme	
Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	tMS
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration : Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	tMS
Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	tMS

Filières mises en œuvre		tMS
W1 1	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
C	Conforme	
Compostage	Non conforme	
For all a Company	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Constitution of the consti	Conforme	2,90
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Autro	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,90
MAMIROLLE Station d'épuration :		2,70
		tMS
MAMIROLLE Station d'épuration :	Conforme	
MAMIROLLE Station d'épuration : Filières mises en œuvre	Conforme Non conforme	tMS
MAMIROLLE Station d'épuration : Filières mises en œuvre Valorisation agricole		tMS
MAMIROLLE Station d'épuration :	Non conforme	tMS
MAMIROLLE Station d'épuration : Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme Conforme	tMS
MAMIROLLE Station d'épuration : Filières mises en œuvre Valorisation agricole	Non conforme Conforme Non conforme	tMS
MAMIROLLE Station d'épuration : Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme	tMS
MAMIROLLE Station d'épuration : Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme	tMS 24,00
MAMIROLLE Station d'épuration : Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	tMS 24,00
MAMIROLLE Station d'épuration : Filières mises en œuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	tMS 24,00

Aucune boue d'épuration n'a été évacuée des ouvrages suivants en 2023 :

- CHAMPVANS LES MOULINS Station d'épuration
- LE GRATTERIS Step n°2
- TORPES STEP 2; 550 Eh
- TORPES STEP PIROULETTE
- MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate
- ROCHE-LEZ-BEAUPRE_MICRO-STATION
- CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES
- POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)
- MEREY VIEILLEY Filtre planté
- CHAUCENNE Station d'épuration
- CHAUDEFONTAINE Station d'épuration
- VENISE MONCEY STEP Lagunage
- MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté
- AMAGNEY Décanteur/digesteur_Les Longeaux
- AMAGNEY STEU
- VIEILLEY STEU
- NOIRONTE Station d'épuration
- VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration
- MARCHAUX Station d'épuration
- OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle
- AUDEUX Station d'épuration
- PALISE Station d'épuration
- CHAMPAGNEY Station d'épuration
- PELOUSEY STEU

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, <u>aucune</u> demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

nombre de demandes d'indemnisation
taux de débordement des effluents pour 1000 hab =
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2022).

8.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 62

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 7,1 par 100 km de réseau (2,3 en 2022).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,47	0,46	0,42	0,32	0,23

NB: Ces données portent sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole.

Au cours des 5 derniers exercices, 10,26 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,23 % (0,32% en 2022).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration =
$$\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	275	275	100	100
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	24	24	95,8	100
SAONE Station d'épuration	12	9	83,3	75*
MARCHAUX Station d'épuration	12	9	100	75**
MAMIROLLE Station d'épuration	12	12	75	100
PELOUSEY STEU	12	12	100	100

^{*}Saône : Les bilans de mai, novembre et décembre 2023 sont non conformes. Nous devons traiter 2960m3/j. En mai, ce débit n'a pas été dépassé et en novembre et décembre, ce débit était trois fois supérieur. Dans les trois cas, cela implique des déversements en tête de station via le bassin d'orage impactant les rendements et les concentrations de la station.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 99,3 (99 en 2022).

^{**}Marchaux : Malgré des performances strictes bonnes (en sortie de station), les déversements d'effluents bruts en tête de station vers le milieu naturel (au point règlementaire A2) ont induit de mauvaises performances sur le paramètre MES en janvier, septembre et décembre 2023.

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Non*
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 4	0 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour	les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour	les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

^{*}Les points de cet indicateur avaient été obtenus en 2022 car nous avions une relativement bonne connaissance du système. Néanmoins, il convient d'approfondir cette connaissance et c'est pour cette raison qu'il est affiché « non » pour 2023.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (30 en 2022).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	22 227 231	20 151 750
Epargne brute annuelle en €	8 237 803	6 874 190
Durée d'extinction de la dette en années	2,7	2,9

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	*100
taux d'impayes sur les factures de l'aimée précédente =	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N	108 472,5	160 447,93
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	12 122 499,28	14 443 910,04
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement N	0,89	1,11

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [igtimes] Oui [igtimes] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 29

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 0,84 pour 1000 abonnés (0,38 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023	
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	La définition de cet indicateur est peu précise et peut être comprise, et donc renseignée, de différentes manières. Indicateur ne paraissant pas pertinent pour qualifier le niveau de fonctionnement du service.		
Montants des subventions en €	3 509 268 2 399 024		
Montants des contributions du budget général en €	0 0		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre 2023 (m	ontant restant dû en €)	22 227 231	20 151 750
Mantant much associated the same of Committee and Committe	en capital	1 940 641	2 075 840
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	417 259	375 115

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 6 510 535 € (6 296 593 € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude

Communes en régie :

- MAMIROLLE renouvellement STEP 3 500 000 €HT
- PUGEY renouvellement STEP 1 100 000 €HT
- CHAMPAGNEY réhabilitation lagune 100 000 €HT
- POUILLEY-LES-VIGNES réhabilitation lit de séchage des boues 200 000 €HT
- PELOUSEY réhabilitation lit de séchage des boues 100 000 €HT
- Renouvellement réseaux

Communes en DSP:

- FONTAIN réhabilitation STEP 600 000€HT
- Renouvellement réseaux

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 23 demandes d'abandon de créance et en a accordé 17. 3 733,73 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m³ pour l'année 2023 (0,0002 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Commune de Douroula au Burkina Faso	0
Camp d'Aqabat Jaber en Palestine	0
Total coopération décentralisée	0

La situation géopolitique du Burkina Faso et de la Palestine en 2023 n' pas permis de proposer une aide financière sur les volets visés par les opérations de coopération décentralisée.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
J	Indicateurs descriptifs des services		
D201 0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau	171 823	172 183
C	de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	171 020	172 103
	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents		
	d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux	58	16
-	usées II.	2.570.07	2 002 00
	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 579,86 1,98	2 003,90
	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,98	2,02
	Indicateurs de performance	1000/	1000
	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des	102	112
	réseaux de collecte des eaux usées [points]		
	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994	000/	Sera communiquée
	modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	ultérieurement par la Police de l'Eau
	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions		Sera communiquée
	définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994	97%	ultérieurement par la Police
	modifié par le décret du 2 mai 2006	<i>717</i> 0	de l'Eau
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		Sera communiquée
		16%	ultérieurement par la Police
	du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		de l'Eau
n	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées	1000/	1000/
	selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un	0,0002	0,0005
į į	fonds de solidarité [€/m³]	0,0002	0,0003
D/511	Taux de débordement des effluents dans les locaux des	0	0
usagers [nb/1000h	usagers [nb/1000hab]	0	Ü
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des		
	interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,3	7,1
	[nb/100 km]		
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des	0,32%	0,23 %
	eaux usées		,
	Conformité des performances des équipements d'épuration	00.00/	00.20/
	au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en	99,0%	99,3%
T	application de la police de l'eau Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les		
	réseaux de collecte des eaux usées	30	20
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,7	2,9
n	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année		
	précédente	0,89%	1,11%
1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,38	0,84